

**DECISION N° 2018-009
DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur général,

- Vu le décret n° 2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Établissement public d'Aménagement (ci-après EPA) de la Plaine du Var (devenu aujourd'hui EPA Eco-vallée Plaine du Var),
- Vu l'arrêté de Monsieur le Ministre de la cohésion des territoires en date du 30 août 2017 portant nomination de Monsieur Olivier SASSI en qualité de Directeur général de l'EPA Eco-vallée Plaine du Var à compter du 1^{er} septembre 2017,

Donne par la présente une délégation de signature à Madame Sarah BELLIER, Directeur général adjoint de l'Établissement, pour

- les actes courants nécessaires au fonctionnement de l'organisme, à la gestion du personnel et à l'activité opérationnelle de l'Établissement,
- les engagements des dépenses, y compris les marchés en qualité de Représentant du Pouvoir Adjudicateur, ainsi que tous actes d'achat, de cession, et d'échange de terrains bâtis ou non bâtis, dans le cadre de l'activité de l'Établissement, plafonnés à 5.000.000€ HT,
- l'ordonnancement des dépenses et la prise en charge des recettes,
- les appels de fonds et demandes de versements divers,
- les décisions de financement,

et, en cas d'absence ou d'empêchement quelconque de plus de 24 heures consécutives du Directeur général, pour :

- l'engagement des dépenses, y compris les marchés, en qualité de Représentant du Pouvoir Adjudicateur, ainsi que tous actes d'achat, de cession et d'échange de terrains bâtis ou non bâtis, dans le cadre de l'activité de l'Établissement, au-delà de 5.000.000€ HT,
- les actions contentieuses, les appels et pourvois,
- les décisions liées à la qualité de Représentant du Pouvoir Adjudicateur,
- les actes majeurs liés à la gestion du personnel temporaire et permanent (recrutements, mesures disciplinaires, licenciements, avancements, promotions, augmentations générales, primes exceptionnelles) et ceux liés au fonctionnement institutionnel de l'Établissement (notes de service, procès-verbaux, délibérations, protocoles, conventions, mandats).

Le 13 MARS 2018

Délégation acceptée,



Sarah BELLIER

Le Directeur général,



Olivier SASSI